Résolution sur le processus d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2005/2591(RSP) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution adoptée par 360 voix pour, 79 voix contre et 125 abstentions, les députés ont confirmé la décision de la Conférence des Présidents du Parlement européen du 9 juin dernier d'accueillir des observateurs de la Bulgarie et de la Roumanie dès le 26 septembre. Certains députés avaient émis des doutes, au sujet de la date de l'arrivée des observateurs qui intervient bien avant l'adhésion réelle des deux pays. Le Parlement a décidé, néanmoins, d'adopter les même modalités que pour les élargissements précédents et d'accueillir les observateurs peu de temps après la signature des traités d'adhésion. Les traités d'adhésion pour la Bulgarie et la Roumanie ont été signés en avril dernier. La Bulgarie enverra 18 observateurs et la Roumanie 35.

L'arrivée des observateurs des parlements bulgare et roumain contribuera, selon les députés, à la poursuite des préparatifs d'une adhésion réussie à l'Union européenne et, en particulier, assurer la concrétisation des engagements pris pendant les négociations.

Le Parlement européen s'est félicité de l'envoi d'observateurs parlementaires originaires des dix nouveaux États membres pour toute la période comprise entre la signature du traité d'adhésion et l'adhésion effective à l'Union européenne. Bien que l'influence réelle des observateurs soit limitée, ces dispositions ont permis à des parlementaires des pays candidats à l'adhésion, non seulement de se familiariser avec les travaux du Parlement européen, mais également de suivre de près l'adoption de la législation communautaire qui ne fait pas l'objet de négociations officielles.